

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0820**

commune (s) : Corbas

objet : Habitat logement social - Cession à la Commune, à titre onéreux, suite à préemption, d'un immeuble situé 1, impasse Wolfgang Amadeus Mozart

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0820**

commune (s) : Corbas

objet : **Habitat logement social - Cession à la Commune, à titre onéreux, suite à préemption, d'un immeuble situé 1, impasse Wolfgang Amadeus Mozart**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2015-12-14-R-0820 du 14 décembre 2015, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 1, impasse Wolfgang Amadeus Mozart à Corbas, pour un montant de 450 000 €

Il s'agit d'une maison d'habitation de 2 niveaux, d'une surface utile d'environ 110 mètres carrés et de la parcelle de terrain de 1 413 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble, le tout situé 1, impasse Wolfgang Amadeus Mozart à Corbas et cadastré CB 127.

Ce bien a été acquis dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH), approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, pour le compte de la Commune de Corbas, en vue de produire une offre de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Corbas qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 450 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Corbas aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 novembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Commune de Corbas, pour un montant de 450 000 €, d'un immeuble situé 1, impasse Wolfgang Amadeus Mozart à Corbas et cadastré CB 127, dans le but de produire une offre de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4507, le 26 janvier 2015 pour la somme de 10 706 994,73 € en dépenses et 10 706 994,73 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 450 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.